

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DEVE 17 Attribution de la dénomination « jardin Alexandre Soljenitsyne » au jardin situé place de la porte Maillot (16e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin Alexandre Soljenitsyne » au jardin situé place de la porte Maillot à Paris 16^e ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 23 janvier 2012 ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e Commission,

Délibère :

La dénomination « jardin Alexandre Soljenitsyne » est attribuée au jardin situé place de la porte Maillot à Paris 16e.